



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 71

Votants : 76 (dont 5
procurations)

N°33

OBJET :

**DELEGATION DU
DROIT DE
PREEMPTION
URBAIN SUR LA
COMMUNE DE
BELLERIVE-SUR-
ALLIER**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

18 DEC. 2018

Publiée ou notifiée le :

18 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.211-2 qui précise que la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme, emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain,

.../...

Vu le Code de l'Urbanisme, et plus précisément l'article L.213-3 qui permet au titulaire du droit de préemption urbain de le déléguer à une collectivité locale sur une ou plusieurs parties des zones concernées,

Vu l'article R 151.52 du code de l'urbanisme qui dispose que le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain doit figurer en annexe du PLU,

Vu les statuts de Vichy Communauté indiquant que le nouvel établissement public de coopération intercommunale est l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, et devient par conséquent titulaire du droit de préemption urbain,

Vu la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellerive-sur-Allier approuvé par délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 20 septembre 2018,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2003 du Conseil Municipal de Bellerive-sur-Allier instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du PLU,

Vu la délibération en date du 23 juin 2016 du Conseil Municipal de Bellerive-sur-Allier instituant le droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones U et AU du PLU,

Vu la délibération en date du 20 septembre 2018 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté actualisant le périmètre du droit de préemption urbain renforcé suite à la révision générale du PLU de Bellerive-sur-Allier,

Considérant que le droit de préemption urbain permet à son titulaire d'acquérir prioritairement des biens immobiliers en voie d'aliénation. Cette préemption peut s'exercer en vue de la réalisation d'une action ou opération répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'intérêt majeur de l'exercice du droit de préemption urbain par la communauté d'agglomération Vichy Communauté sur le territoire de la commune de Bellerive-sur-Allier est principalement lié à sa compétence développement économique et aux projets communautaires relatifs à l'aménagement d'une zone à vocation sportive, l'aménagement de la Boules des Isles – Têtes de pont et au parc naturel Urbain de Port Charmeil.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De déléguer, conformément au plan ci-annexé, le droit de préemption urbain à la commune de Bellerive-sur-Allier, sur toutes les zones U et AU du PLU à l'exception des zones UBb, UB du sporting rive gauche, UE, UEa, UF, US, UT, 2AU et des secteurs touchés par les projets communautaires relatifs à l'aménagement d'une zone à vocation sportive et du parc naturel urbain de Port Charmeil situés en zone UD identifiés sur le plan ci-annexé.
- D'inviter la commune de Bellerive-sur-Allier à accepter cette délégation sur les zones proposées dans le cadre d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

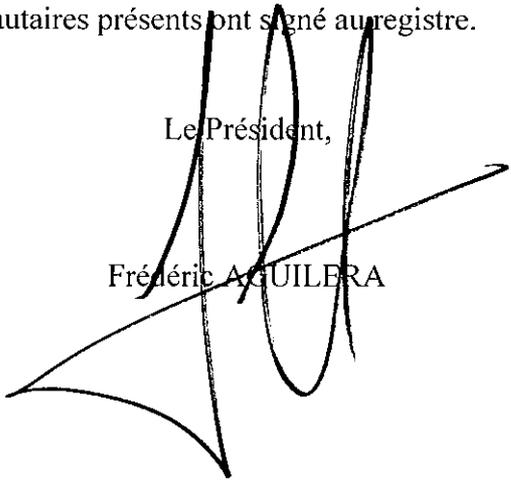
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 33 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2018 - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA
COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 18/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_33

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_33-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .3

Urbanisme

Droit de preemption urbain

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 33.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_33-DE-
1-1_1.pdf)